



DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

Mise en œuvre de la subvention préparatoire du Cameroun

Adoptée à Paris le 10 octobre 2017

CA.2017.22

Le Conseil d'administration

1. Rappelle sa décision [CA.2016.18](#) qui a octroyé une subvention préparatoire au Gouvernement du Cameroun pour développer un Cadre National d'Investissement;
2. Demande au Gouvernement du Cameroun et aux organismes de mise en œuvre (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que l'Agence française de Développement) de rendre compte des progrès atteints dans la mise en œuvre de la subvention préparatoire, lors d'une session dédiée pendant la prochaine réunion du Conseil d'administration, conformément aux décisions du Conseil d'administration relatives aux programmes de pays, et en particulier sur:
 - a. La manière dont les différentes initiatives sont coordonnées par le gouvernement
 - b. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des différentes composantes telles que décrites dans la demande de subvention préparatoire
 - c. La mise à jour sur le processus d'ancrage de haut niveau sur l'élaboration du Cadre National d'Investissement
3. Propose une mission auprès du Cameroun, prévue début 2018 afin d'examiner les progrès accomplis.